

subtilités, croyons qu'il faut être plus utilitaire, un peu plus réaliste.

Les étudiants d'aujourd'hui ne doivent pas être privés de ce à quoi ils ont droit pendant que ces chicanes constitutionnelles se déroulent indéfiniment. A ma connaissance cela fait trente ans que j'en entends parler et il y a encore autant de problèmes aujourd'hui qu'il y en avait et il y en aura encore probablement pendant 25 ou 30 ans. Alors, je crois que l'on ne devrait pas, pour des scrupules constitutionnels, priver la génération d'aujourd'hui de ce à quoi elle a droit.

Maintenant, on dit que c'est une intervention que fait le gouvernement dans le domaine de l'éducation. Avec ma petite compétence, monsieur le président, j'avoue mon incompetence, je crois bien que le gouvernement fédéral n'intervient pas dans l'éducation. Il me semble que les dix provinces ont leur ministère de l'Éducation et administrent les problèmes d'éducation qui les concernent, sauf que le gouvernement fédéral applique ce que j'appelle une mesure temporaire, qui ne durera certainement pas indéfiniment, à la disposition des provinces qui n'ont pas les ressources financières pour pourvoir aux besoins de leurs étudiants.

En attendant de régler ces problèmes constitutionnels—il faut espérer qu'on les réglera un jour—je suis un de ceux qui ont déjà pensé que le temps était venu pour ce faire, mais je note que, par exemple, en ce qui concerne la province de Québec, il faudrait commencer par être d'accord.

Il y a deux ou trois tendances, et je pense bien que tant que les Québécois n'auront pas appris à s'entendre, au moins sur ce qu'ils exigent comme normes dans cette constitution canadienne, ce sera assez difficile pour eux de s'asseoir avec les Canadiens des autres provinces pour essayer d'en venir à une formule. Alors, nous aurons l'opinion peut-être d'une tendance, et les autres ne seront pas satisfaits. Je suis d'avis que ce n'est pas mûr, pour le moment.

Monsieur le président, j'en viens à ma conclusion principale, tout en souhaitant que ces questions constitutionnelles se règlent dans le plus bref délai possible.

Le gouvernement fédéral doit s'acquitter de toute sa responsabilité dans toute la mesure, dans toutes les limites que lui confère la constitution.

Le gouvernement fédéral a compris, puisqu'il a confié à la province de Québec le soin de l'administrer, ce prêt aux étudiants. Donc, au point de vue constitutionnel, c'est réglé. Si les neuf autres provinces veulent continuer à faire affaires avec le gouvernement central—j'ai l'impression que des ententes ont été conclues avec le gouvernement fédéral—alors on

ne fait pas d'accroc à la constitution ou, si l'on en fait, c'est du consentement mutuel des intéressés. Moi, je suis de la province de Québec, je n'ai pas à intervenir dans ce qui se passe dans les autres provinces.

Mais, monsieur le président, je dis que le gouvernement fédéral devrait encourager les banques à consentir des prêts aux étudiants, en attendant que nous en arrivions à la gratuité de l'enseignement au moins au niveau supérieur. Ce serait souhaitable, en attendant d'obtenir ce qu'on a appelé tantôt le pré-salaire. Le gouvernement fédéral devrait favoriser les prêts et devrait obliger les banques et les caisses populaires à prêter aux étudiants pour des fins d'éducation. Et tout cela *bona fide*, sans aucun contrôle, sans aucune restriction de la part des gouvernements fédéral ou provinciaux. Tout homme d'affaires peut emprunter de la banque pour exploiter son commerce ou pour faire des améliorations à ses bâtisses; il peut obtenir un prêt à long terme, quatre ans. Or, pourquoi le gouvernement fédéral ne donnerait-il pas aux banques le pouvoir de prêter pour 10, 12 ou 15 ans à des étudiants qui veulent se préparer à devenir des chefs de file dans la société canadienne, et pourquoi le gouvernement ne pourrait-il pas intervenir en payant, par exemple, les intérêts? Si le montant total des prêts atteignait 58 millions de dollars—cela pourrait atteindre 75 millions avec les suppléments qui seraient autorisés dans chaque cas—et même 100 millions de dollars, même 200 millions de dollars, cela voudrait dire qu'à 5 p. 100 d'intérêt, le gouvernement fédéral débourserait 10 millions de dollars en intérêt pour un an. Ce serait payer bien peu cher la formation de ces spécialistes dont nous avons besoin. On nous dit que nous manquons de techniciens et d'ingénieurs à un rythme de près de 1,500 ou 1,800 par année au Canada.

Je crois que le gouvernement devrait favoriser ces emprunts et éliminer les chinoiseries que nous voyons ici: «il ne faut pas que ça dépasse tel montant—il faut que ça soit dans une institution qui a été agréée par la province . . . » Laissez donc l'étudiant aller étudier où il veut, où il va trouver cette formation spécialisée dont il a besoin pour devenir un chef de file. Qu'on lui fournisse l'aide dont il a besoin en payant l'intérêt que cela entraîne, et qu'on lui accorde une longue période de remboursement quand il aura commencé à gagner sa vie. Il faudrait, par ailleurs, l'assurer que si la mort ou la maladie venait à l'empêcher de rembourser son emprunt, afin que sa succession ou sa famille ne soit pas grevée pour les frais qu'il aurait encourus pour atteindre à cette éducation supérieure qui lui permettra d'être un Canadien, d'être un chef de file. Voilà, mon-